

04/10

**CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION****PROCÈS-VERBAL****DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2020****Présents :**

Raphaël CHARPENTIER, Gabrielle ELIS, Grégoire ETRILLARD, Guillaume FARDE, Aurélien FROISSART, Christophe JAMIN, Hugo JEAN, Alexandre MARIANI, Manon PIEDNOËL, Ann-Sophie SCHOEPFEL, Alexandre URVOIS.

**Absents ou excusés**

Mariana DE ABREU NUNES DA SILVA, Camille ÉTIENNE, Frédéric GROS, Hannes JAFFRÉ, Gessica JEAN, Nathalie MOREL, Pap NDIAYE

**Assistaient à la séance :**

Pauline BENSOUSSAN	Directrice du pilotage
Francesca CABIDDU	Directrice de l'accueil et de l'accompagnement
Gabriela CROUZET-REHOROVA	Directrice des admissions
Myriam DUBOIS-MONKACHI	Directrice adjointe de la formation
Bénédicte DURAND	Directrice de la formation
Ismahane GASMI	Chargée de mission
Delphine GROUES	Directrice de l'Institut des compétences et de l'innovation
Sylvie HERLICQ	Chargée de la vie enseignante
Sébastien THUBERT	Directeur de la vie étudiante

\*

\* \*

I. Point d'information sur l'adaptation des procédures d'admissions	2
II. Point d'information sur la fin du semestre	10
III. Point d'information sur l'aide sociale et la santé	14
IV. Point d'information sur la rentrée 2020-2021	18
V. Échange d'informations sur des questions diverses	20

# CONSEIL DE LA VIE ÉTUDIANTE ET DE LA FORMATION

## PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 27 AVRIL 2020

*La séance est ouverte à 9 heures 05 par Manon PIEDNOËL.*

### **Manon PIEDNOËL**

Merci d'être présents à cette réunion en Zoom. J'espère que vous allez toutes et tous bien. Pouvez-vous me confirmer que vous m'entendez bien, s'il vous plaît ? Parfait.

Avant de commencer, je dois vous rappeler que cette réunion est enregistrée, afin que l'on puisse établir le procès-verbal.

Je vous propose que l'on suive l'ordre du jour.

Je laisse Mesdames Durand et Crouzet-Rehorova prendre la parole.

### **I. POINT D'INFORMATION SUR L'ADAPTATION DES PROCEDURES D'ADMISSIONS**

#### **Bénédicte DURAND**

Bonjour à tous, merci, Madame la Présidente. J'espère à mon tour que vous allez tous bien, en cette veille de déconfinement progressif et prudent pour tous. Nous allons commencer par parler de l'adaptation des procédures d'admission. Je vais laisser tout de suite la parole à Madame Crouzet-Rehorova sur ce sujet, car ce sont ses équipes qui ont conduit la mise en musique d'une adaptation d'urgence qui nous a paru nécessaire. Je tiens à la remercier très chaleureusement, ainsi que ses équipes, dans ce temps contraint et dans des conditions très compliquées pour les équipes, d'avoir mis en œuvre cette adaptation.

Je dirais simplement en introduction qu'effectivement nous avons pris un long temps de réflexion pour mesurer s'il serait possible de rester finalement dans le cadre qui était le nôtre de faire passer à tous les étudiants admissibles un oral d'admission. Il nous est apparu la semaine dernière que c'était à la fois imprudent et cela posait des problèmes d'équité pour tous les candidats. Ceci nous a conduits à faire une proposition alternative pour la procédure « Bac 0 », mais aussi pour d'autres procédures d'admission. Je laisse Madame Crouzet-Rehorova vous en faire la présentation. Merci à tous.

#### **Gabriela CROUZET-REHOROVA**

Oui, merci beaucoup, bonjour à toutes et tous. Vous l'avez vu vous-même, face aux contraintes générées par l'épidémie de Covid-19, Sciences Po a été amenée à adapter le calendrier et les modalités de certaines épreuves d'admission pour la rentrée de septembre 2020. Nous souhaitons partager avec vous ces aménagements.

Tout d'abord, concernant les candidatures en Master, qui chronologiquement venaient en premier : vous avez peut-être pu lire dans le communiqué de presse envoyé en vue de ce Conseil, qu'une épreuve d'admission, une seule sur trois procédures au total en Master, a dû être adaptée. Il s'agit de celle de la procédure française en Master.

L'admissibilité sur cette procédure française en Master a dû être légèrement retardée du fait du confinement qui est intervenu en pleine préparation du jury d'admissibilité. Toutefois l'admissibilité a été maintenue dans son format tout à fait réglementaire, et les résultats ont été communiqués aux candidats le 8 avril 2020. Pour les candidats admissibles à l'ensemble des écoles, à l'exception de l'école de journalisme, l'épreuve d'entretien a été transformée en une nouvelle analyse approfondie du dossier de candidature.

Les critères retenus pour cette nouvelle analyse de dossiers de candidature ne sont pas tout à fait les mêmes que ceux appliqués à l'analyse opérée lors de la phase d'admissibilité. Vous savez certainement

que la procédure française en Master, la phase d'admissibilité est constituée d'un examen par deux académiques de la maison des candidatures. Pour cette nouvelle analyse, les critères ne sont pas les mêmes que ceux appliqués à la phase d'admissibilité. L'examineur faisant partie des équipes pédagogiques du programme demandé par le candidat sera en effet particulièrement attentif à l'adéquation du profil du candidat à Sciences Po et au programme auquel il a postulé. Alors que ces examinateurs d'admissibilité regardaient en particulier si le parcours et le niveau académique du candidat correspondaient aux exigences de Sciences Po.

Pour les candidats admissibles à l'école de journalisme, une exception a été faite à cette règle dans le nouvel examen du dossier de candidature, puisque pour l'école de journalisme l'entretien d'admission a été maintenu. Tout cela en vertu des modalités de recrutement qui sont appliquées au sein de la conférence des écoles de journalisme, dont l'école de journalisme de Sciences Po fait partie.

Ces entretiens ont lieu depuis le 23 avril et sont réalisés à distance par Zoom.

Les résultats d'admission pour l'ensemble de la procédure française en Master seront communiqués aux candidats fin mai.

Pour les autres procédures d'admission en Master, je pense notamment à la procédure internationale, les doubles diplômes, les programmes en un an ou en thèse, les procédures sont restées inchangées. L'admissibilité et l'admission ont été maintenues dans leur format réglementaire et les calendriers initiaux ont été respectés. Soulignons seulement que les candidatures sur la procédure internationale et sur les programmes en un an marquent une augmentation de candidatures malgré le contexte du Covid-19.

Pour ce qui est des candidatures au Collège universitaire de Sciences Po, les épreuves d'admission ont dû être adaptées dans les trois procédures d'admission.

Concernant la procédure par examen, l'admissibilité a été reportée de quinze jours parce que le confinement est arrivé au moment où nous étions en plein traitement des copies et en pleine préparation du jury d'admissibilité. La date d'admissibilité a été reportée, mais elle a été maintenue dans son format réglementaire, et les résultats ont été communiqués aux candidats le 20 avril 2020. Pour les candidats déclarés admissibles, l'entretien d'admission a été remplacé par une seconde étude détaillée et holistique du dossier de candidature. Cette évaluation aura pour objectif de vérifier ce qui est habituellement vérifié à l'oral, et reposera ainsi notamment sur l'analyse de la cohérence du profil du candidat avec le projet pédagogique de Sciences Po, ainsi que sur l'étude du niveau académique et de l'évolution du candidat. Les résultats d'admission seront communiqués fin juin dans Parcoursup.

Pour ce qui est des candidats issus des lycées partenaires, relevant des conventions d'éducation prioritaire, la phase d'admissibilité qui est déléguée aux lycées s'est achevée le 15 avril 2020. L'entretien d'admission sur cette procédure a été maintenu, mais il a été adapté et transformé en un entretien à distance de 20 minutes, auquel participeront deux représentants de Sciences Po. Le document d'accès rapide qui fait habituellement partie de cette procédure a été supprimé. L'oral a été maintenu sur cette procédure, car aucune autre modalité n'apparaissait envisageable. En effet, l'organisation des épreuves d'admissibilité, tout comme les décisions d'admissibilité des candidats de la procédure CEP sont entièrement confiées à nos lycées partenaires. Ainsi, contrairement à la procédure par examen, Sciences Po n'intervient directement que dans la phase finale d'admission. Les entretiens à distance auront lieu pour la procédure CEP du 2 au 12 juin 2020. Pour des raisons d'égalité de traitement et de chances, ces entretiens pourront se tenir soit depuis le domicile du candidat, soit depuis le lycée d'origine du candidat, auquel il est rattaché. Nous continuons à travailler en lien étroit avec l'ensemble de nos lycées partenaires pour permettre aux candidats de venir passer les entretiens dans les lycées s'ils le souhaitent. Les résultats d'admission sur la procédure CEP seront également communiqués fin juin via la plateforme Parcoursup.

Enfin, concernant la procédure internationale au collège universitaire, les candidats ont pu soumettre leur dossier de candidature jusqu'au 19 avril. Ici également nous observons une augmentation de 7 % de candidatures sur cette procédure, en dépit du contexte sanitaire et en dépit d'un confinement mondial au moment où cette procédure était en clôture. La phase d'admissibilité a été maintenue dans le format

réglementaire et les résultats d'admissibilité sont communiqués aux candidats au fil de l'eau en fonction de la date de validation de leurs dossiers.

Pour les candidats déclarés admissibles, l'épreuve d'entretien a été également maintenue sur cette procédure, mais également adaptée et remplacée par un échange oral à distance. Ces entretiens se déroulent actuellement, et jusqu'à début juin 2020, devant une commission de deux examinateurs.

L'analyse du texte, qui habituellement fait partie de cette procédure, a également été supprimée.

L'oral dans cette procédure a été maintenu, car ici non plus, aucune autre modalité n'apparaissait envisageable. En effet, comme vous le savez, contrairement aux candidats de la procédure française, l'entretien est incontournable pour s'assurer à la fois des capacités linguistiques du candidat mais aussi de leur capacité d'adaptation à un cursus en France. Ceci ne peut pas être fait autrement qu'en s'entretenant avec le candidat. Les derniers résultats d'admission seront communiqués aux candidats dans la première moitié du mois de juin.

L'ensemble des procédures d'admission de Sciences Po pour la rentrée 2020 suivent leur cours, en respect total du haut niveau d'exigence de la sélection qui est reconnu à Sciences Po, et en dépit d'un contexte de l'épidémie, qui rend réellement complexes les conditions dans lesquelles opèrent les équipes qui interviennent dans les processus d'admission.

Il est cependant important de souligner que malgré cette difficulté que j'évoque, le contexte inédit auquel nous faisons face en matière d'admission nous apporte des éléments tout à fait précieux pour nourrir la réflexion sur notre réforme des admissions 2021. Que ce soit sur le rôle des éléments que l'on doit considérer comme incontournables dans le dossier de candidature, ou sur le rôle et le contenu de l'oral, ou sur les conditions techniques à réunir absolument pour réussir ces transformations. Tout cela nourrit de façon extrêmement riche notre réflexion actuelle et l'écriture du cahier des charges sur la réforme 2021. Cahier des charges que nous souhaitons et nous engageons à présenter à ce Conseil avant l'été 2020.

Je vous remercie beaucoup pour votre attention.

### **Alexandre URVOIS**

Bonjour à tous, j'espère que vous allez aussi tous bien. Merci pour cette présentation en Conseil, et j'aimerais réagir sur quelques points. De toute façon, ce n'est pas la peine de redire que nous sommes contre, parce que cela a déjà été envoyé aux candidats, cela a déjà été fait. Mais justement là où c'est dommage, c'est que les organisations représentantes des étudiants n'ont pas été prévenues en amont. Nous aurions pu avoir une réunion, je ne sais pas. Même si je sais que les conditions sont difficiles, nous avons tous été un peu surpris de découvrir ces annonces dans les journaux. Je parle plus pour le collège U, puisque pour le Master cela avait été communiqué plus tôt. Nous avons tous reçu des messages de candidats qui ont été surpris et qui ne savaient plus trop comment il fallait faire. Vous avez dit dans votre présentation que l'oral n'était pas incontournable pour la procédure par examen. Je ne suis pas d'accord avec vous, parce que l'oral est un élément fondamental de la procédure d'admission, et c'est d'ailleurs lui qui est éliminatoire ou non.

D'ailleurs dans la future réforme des admissions, l'oral est l'élément central. C'est un quart de la procédure, mais beaucoup de choses reposent sur cet oral. C'est un peu étrange de le supprimer ici. Pourquoi ne pouvez-vous pas faire aujourd'hui ce que vous voulez faire demain ? C'est-à-dire en trois semaines, organiser des oraux entièrement en ligne. Un peu d'incompréhension là aussi.

Ce qui est un peu dommage, c'est qu'entre le moment où le candidat a envoyé son dossier en décembre ou en janvier et le moment de l'oral, c'est-à-dire en mai, beaucoup de choses peuvent changer. C'est-à-dire que Sciences Po peut devenir une révélation, ou au contraire, ne plus du tout intéresser. Et pourquoi ne pas avoir demandé un nouvel élément, une nouvelle lettre de motivation ou un nouvel exercice ? Parce que dire au candidat : « oui, vous avez été admissible par une première évaluation, mais nous avons réévalué votre dossier, et la deuxième fois finalement votre dossier n'était pas terrible, donc vous n'allez pas être admis. »

Cela suscite quand même beaucoup d'incompréhension, donc j'aimerais avoir quelques réponses sur ces éléments.

### **Grégoire ÉTRILLARD**

Bonjour à tous. J'espère que vous allez tous bien. Juste une question sur l'oral. Là pour le coup je rejoins Monsieur Urvois qui vient de parler, c'est un peu paradoxal de se retrouver à avoir supprimé l'élément central de la procédure de recrutement. Cela nous intéresse de savoir ce que cela nous apprend justement sur le processus de recrutement. Parce que d'après ce que je comprenais, l'objet était de remplacer l'écrit par l'oral. Plus exactement de supprimer l'écrit en laissant à l'oral une façon importante. J'avoue ne pas très bien comprendre pourquoi on peut le faire pour l'école de journalisme, mais pas pour le reste. S'agit-il d'un problème technique qui nous a empêchés de faire des oraux pour tout le monde ? Est-ce que ce sont des problèmes de disponibilité de personnes devant conduire l'oral ? Qu'est-ce qui fait que nous n'avons pas eu comme politique générale de faire un oral pour tous ?

Je ne suis pas dans la nasse donc je ne critique personne, mais j'aurais plutôt tendance à faire l'inverse, c'est-à-dire un oral pour tous, sauf les écoles qui ne peuvent pas l'organiser. Voilà ma question.

Pour la simplifier : je suis étonné de l'absence d'oral, et je voudrais comprendre ce qui a conduit à ce choix.

### **Gabrielle ÉLIS**

Bonjour à tous. Tout d'abord, je m'excuse pour ma connexion Internet qui est faible. J'espère que vous m'entendez sans problème, et que ce sera le cas tout au long de ma prise de parole. D'abord, je rejoins Messieurs Urvois et Étrillard sur le fait que l'organisation paraît contre-intuitive par rapport à la réforme, et par rapport à ce qui nous a été présenté comme étant les étapes importantes de la procédure d'admission.

Les choses sont faites, donc c'est comme cela. Ce que je me demandais, c'est que pour la procédure par examen, environ 10 % des dossiers ne vont pas aux écrits, mais sont directement admissibles. Qu'est-ce qu'il se passe avec ces dossiers ? Est-ce que l'écrit est pris en compte, ou est-ce que l'on repart à zéro ? Si l'on repart à zéro, qu'est-ce qu'il se passe ? Est-ce que cela veut dire que les personnes admissibles sont directement admises ? Parce que c'est extrêmement étrange de leur dire dans un premier temps : « vos dossiers sont tellement bons, et en accord avec Sciences Po vous n'allez pas passer vos écrits. » Et de leur dire dans un second temps que non finalement.

En même temps, c'est aussi injuste pour les personnes qui ont passé les écrits, c'est une charge financière, etc.

D'ailleurs, en parlant de charge financière, y aura-t-il une adaptation de la procédure par examen pour les étudiants, étant donné qu'ils ne passent plus d'oral, et que cela coûte cher de mettre en place des oraux ?

### **Manon PIEDNOËL**

Je me permets de réagir avant de laisser la parole à Mesdames Durand et Crouzet-Rehorova. Simplement pour rejoindre certaines prises de parole qui ont déjà été faites, dire que cette adaptation nous a étonnés. Pour dire non pas que l'oral doit être absolument central et discriminant dans le processus de sélection, mais que surtout cela a posé un certain nombre d'inquiétudes de la part des étudiants qui sont en procédure d'admission, mais vous le savez sans doute déjà.

Je voudrais vous demander si l'on pourrait avoir un retour sur cette campagne d'admissions en début d'année prochaine. Notamment dans le cadre de la réforme des admissions pour que l'on puisse avoir un point de vue surplombant sur ces admissions.

Pouvez-vous préciser si vous avez déjà des pistes sur les critères de sélection qui sont recherchés quand vous parlez d'adéquation au profil de Sciences Po, pouvez-vous nous donner des précisions ?

### **Alexandre MARIANI**

J'avais une question plus générale. Dans la présentation nous avons bien entendu que le nombre de candidats augmente et que le contexte actuel n'a aucun impact sur le nombre de candidatures. Je me posais la question sur le nombre de présents à la rentrée. Comment peut-on envisager la rentrée à Sciences Po, tout en sachant que par exemple tous les étudiants étrangers ne pourront pas forcément se

déplacer, ne pourront pas forcément franchir les frontières ni obtenir un visa. Que pouvons-nous faire pour les aider à envisager une rentrée à Sciences Po ?

### **Manon PIEDNOËL**

Effectivement, peut-être que nous en parlerons plutôt dans le point suivant. Quoi qu'il en soit, je laisse la parole à Mesdames Durand et Crouzet-Rehorova pour répondre à toutes les questions qui ont été posées.

### **Gabriela CROUZET-REHOROVA**

Merci à tous pour vos questions. Je vais les prendre dans l'ordre tel qu'elles ont été posées. Je vais commencer par les interrogations d'Alexandre. Je comprends que vous vous questionniez. Pourquoi n'avons-nous pas organisé de réunion pour communiquer avec vous, pour vous prévenir de ce qui se préparait, etc. ? Je l'évoquais à la fin de mon intervention, les conditions sont extrêmement complexes et la priorité était de préparer les phases d'admissibilité pour l'ensemble des procédures, même en état de confinement. Et de pouvoir communiquer au plus vite avec les candidats sur des éléments d'aménagement qui pouvaient intervenir. Dans ce contexte nous n'avons pas pu organiser des échanges avec vous, mais nous le faisons aujourd'hui, car il nous semblait essentiel que vous ayez des informations sur comment les choses se sont déroulées, encore une fois, dans un contexte extrêmement particulier.

Pourquoi la suppression de l'oral sur Bac zéro, alors que c'est un élément central de l'admission à Sciences Po et de la réforme 2021 ? Nous sommes d'accord avec vous, notre objectif initial était de maintenir à tout prix la phase d'admission pour l'ensemble des procédures telles qu'elles existent dans nos règlements, parce que nous sommes tous conscients que l'oral est important.

Si vous avez pu prendre connaissance des consignes données par le ministère de l'Éducation sur les établissements Post Bac qui sont actuellement dans Parcoursup et les décisions qu'ils ont prises, vous savez peut-être qu'il n'y a pas un établissement Post Bac dans Parcoursup qui aurait maintenu d'épreuves écrites ou d'épreuves orales. Effectivement, faire passer l'oral à distance finalement ce n'est pas une affaire si simple qu'il n'y paraît.

Je sais que vous suivez tous des cours à distance sur Zoom et qu'a priori vous êtes contents que cela fonctionne bien, et vous ne constatez pas de grandes difficultés. Vous vous demandez pourquoi l'oral serait plus compliqué à organiser, alors que des dizaines, voire des centaines d'étudiants de Sciences Po suivent les cours tous les jours.

Je tiens à vous assurer que nous avons mis quelques semaines à examiner de près comment nous pourrions mettre en œuvre les oraux pour l'ensemble des candidats admissibles, entre le collège universitaire et le Master. Et nous nous sommes rendu compte de la complexité et avons conclu que Sciences Po se mettait en risque si nous étions les seuls à maintenir la phase d'admission habituelle.

Déjà, Zoom ne permet pas de planifier des entretiens pour l'ensemble des candidats de façon massive, comme le permet par exemple le publipostage sous Excel. Cela veut dire concrètement qu'il faudrait faire manuellement des saisies pour l'ensemble des entretiens prévus. Par exemple pour la procédure Bac zéro il s'agirait de saisir manuellement 1 500 entretiens, fois trois. Par ce que vous devez saisir l'entretien du candidat, ses coordonnées et vous devez l'inviter. Vous devez ensuite saisir les éléments des deux examinateurs. Je vous laisse calculer ce que cela représente comme saisie manuelle. Cela prend du temps, et de ce fait, cela nous décale directement dans les calendriers.

Ensuite nous avons des questions de réseaux. Par exemple nous savons aujourd'hui que dans les conditions 2020 nous ne pouvons pas faire passer, pour une raison de réseau, plus de cinq commissions en parallèle. Alors que d'habitude nous en avons une vingtaine en parallèle. Cela nous amène à dire que si nous avions maintenu tous les oraux pour l'ensemble des procédures, nous serions amenés à faire passer des entretiens en juillet, en août, pendant les congés d'été des étudiants, des candidats, des examinateurs. Vous voyez tout de suite que ce sont des choses extrêmement compliquées. Cela nous aurait amenés à ne pas du tout pouvoir respecter les calendriers initiaux d'admission, et les calendriers de la rentrée 2020.

Ensuite vous avez tous les éléments évoqués par Bénédicte Durand sur l'égalité de traitement. Nous savons aujourd'hui que tous les candidats ne sont pas équipés correctement. Nous savons qu'en situation de confinement tous les candidats ne pourraient pas passer les entretiens dans de bonnes conditions. Nous avons des candidats qui ne peuvent pas s'isoler dans leurs familles, d'autres sont dans des zones blanches, qui ne sont pas du tout couvertes. Nous avons toute une complexité de situations du côté des candidats, et avec le nombre d'entretiens qu'il faudrait faire passer, il était difficile d'imaginer comment on pourrait trouver des solutions à l'ensemble de ces complexités.

J'ajoute une dernière complexité qui est quand même la nôtre et que l'on a dû prendre en compte, c'est du côté des examinateurs. Les examinateurs eux aussi sont encore confinés, et seraient au moins partiellement, voire totalement confinés si nous avions maintenu tous les oraux. Là, vous avez également des situations de maladie. L'épidémie est là, et nous avons des personnes malades dans les équipes, auprès des examinateurs. Par exemple pour la procédure Bac zéro, il nous aurait fallu plus de 300 commissions pour faire passer ces oraux. Réunissez 300 commissions selon les règles de l'art que nous utilisons habituellement, en temps de confinement et d'épidémie. Vous avez des examinateurs qui sont entourés de leur famille et de leurs enfants, et qui ne peuvent pas garantir de faire passer un oral à un candidat dans de bonnes conditions, parce qu'eux-mêmes ne sont pas dans des conditions optimales pour faire cet exercice.

Je termine sur cette question de pourquoi cette décision de supprimer l'oral, qui nous chagrine tous, je vous l'avoue. On s'était posé la question de savoir finalement – et c'est pour cela que j'intervenais sous cet angle tout à l'heure – quelles étaient les épreuves pour lesquelles on n'avait pas le choix d'imaginer autre chose que l'oral.

C'est pour cela que l'oral a été maintenu sur la procédure CEP et la procédure internationale collège notamment. Puisque finalement nous sommes arrivés à la conclusion que l'oral à distance, pour 2021 on va tout faire pour réunir toutes les conditions – y compris techniques que je viens d'évoquer – pour s'y préparer. Mais aujourd'hui nous ne sommes pas prêts. La réforme est prévue dans un an, elle n'était pas prévue en 2020. Les conditions techniques notamment et d'organisation n'étaient pas réunies dans cette urgence. Et finalement nous examinons la possibilité de ne pas faire d'oral du tout pour aucune procédure d'admission à Sciences Po, comme l'ont fait nos confrères français sélectifs qui admettent au niveau du post-Bac. Néanmoins, nous nous sommes rendu compte que sur certaines populations de nos candidats, supprimer l'oral n'aurait simplement pas été possible pour maintenir le niveau exigeant de sélection que nous avons l'habitude de faire à Sciences Po.

Pourquoi ne pas demander un nouvel élément dans le dossier ? Cela rejoint un peu ce que je viens d'expliquer. Nous avons bien entendu réfléchi à cette question de pourquoi pour la procédure Bac zéro on ne pourrait pas renouveler quelque part le dossier de candidature en demandant aux candidats une nouvelle pièce du dossier. Là aussi vous avez 1 457 candidats pour lesquels il faudrait organiser le recueil de cette nouvelle pièce, définir quelle est la pièce sans faire de rupture d'égalité de traitement pour l'ensemble de ces candidats admissibles, et ensuite faire le recueil de ces pièces. Vous imaginez que cela ne se fait pas du jour au lendemain, et que cela s'organise également. Là aussi nous avons renoncé à cette possibilité de demander une nouvelle pièce de dossier. D'une part parce que cela nous aurait aussi décalé énormément dans les calendriers, et puis, quelle pièce ajouter pour que l'on soit vraiment dans une égalité de traitement parfaite ?

Le dossier de candidature tel qu'il existe aujourd'hui pour la procédure Bac zéro est satisfaisant : la note au dossier, la première évaluation qui a été faite par un enseignant du secondaire, et ensuite la note à l'examen. Puis évidemment des éléments de motivation et de parcours, des centres d'intérêt, etc. Nous avons conclu que ces éléments étaient suffisants pour que l'on puisse poser un nouveau regard sur cette candidature, et regarder ce que nous aurions pu regarder pendant l'oral.

Je pense avoir épuisé les questions d'Alexandre, mais j'ai peut-être répondu à d'autres, Monsieur Étrillard également qui évoquait l'oral comme élément central du recrutement. Qu'est-ce que cela nous apprend sur la réforme ? C'était une question complémentaire. Ce que cela nous a appris sur la réforme, c'est que nous souhaitons absolument maintenir les axes que nous avons dessinés avec vous jusqu'à présent sur cette réforme 2021.

Il nous semble vraiment important d'aller dans le sens d'une combinaison : un dossier de candidature encore plus exigeant aujourd'hui, avec des éléments rédactionnels dont vous avez connaissance, et une question plus approfondie de comment s'expriment le parcours et la motivation du candidat dans le dossier.

Nous continuons à penser que l'oral est un complément important de cette réforme 2021. Par contre, ce que cette crise 2020 nous apprend, c'est que nous ne pouvons pas imaginer organiser cet oral dans n'importe quelles conditions. Nous devons vraiment travailler sur comment rassembler tous les éléments techniques, opérationnels, pédagogiques et autres pour cet oral, pour qu'il puisse se passer dans le respect total de l'égalité de traitement et l'égalité des chances pour l'ensemble des candidats. Et qu'ils puissent vraiment continuer à jouer un rôle important dans notre processus.

Gabrielle Élis nous posait la question des dossiers A+ sur la procédure Bac zéro qui n'ont pas passé d'examen. Vous avez raison, nous avons une situation avec à peu près 800 candidats qui ont passé l'examen, donc qui ont à la fois une note au dossier, mais aussi une note aux épreuves écrites. Puis nous avons des candidats que nous avons considérés comme faisant partie des 10 % meilleurs candidats qui n'ont pas été amenés à passer l'examen. Là aussi je vous rejoins, en quoi va être différent ce regard sur le dossier de candidature ? Nous allons essayer tout d'abord de rentrer dans le dossier par le biais de la motivation, c'est-à-dire ce que l'on aurait fait à l'oral. C'est un élément qui permet de réunir l'ensemble des candidats Bac zéro, qu'ils aient passé ou pas l'examen.

Encore une fois, le premier examen du dossier de candidature est fait par un vivier d'évaluateurs qui sont formés depuis des années et qui travaillent avec Sciences Po depuis de longues années. Et qui notamment portent un regard sur la performance de la candidature, la performance académique au lycée. Et sur : est-ce que finalement nos évaluateurs arrivent à imaginer le candidat dans l'enseignement supérieur et s'ils pensent que la candidature et le parcours sont suffisamment performants pour l'admissibilité à Sciences Po, ou s'il faut le faire passer par des épreuves écrites ? Si à l'issue de cette nouvelle analyse du dossier de candidature qui réunit les dossiers A+, mais aussi ceux qui ont passé l'examen, se pose la question de la motivation et de l'adéquation de comment se projette le candidat dans l'enseignement supérieur et son projet d'études à Sciences Po : nous pensons que nous pouvons vraiment faire ce travail d'une nouvelle analyse du dossier en vue d'admission à Sciences Po, et d'avoir un regard dans l'esprit de l'égalité de traitement de toutes les candidatures. Afin que l'évaluateur puisse se poser la question de cette adéquation de parcours et de motivation à Sciences Po, il doit bien évidemment prendre en compte le parcours académique, la progression, les témoignages des enseignants, etc., parce que cela lui donnera une vue holistique sur le dossier.

Nous avons décidé également que les évaluateurs auront accès aux notes que le candidat aura obtenues dans la phase d'admissibilité : la note obtenue au dossier et les notes obtenues à l'examen pour ceux qui l'ont passé.

Voilà un peu sur cette question de traitement et de comment on pense harmoniser le regard sur les dossiers de candidatures pour les candidats Bac zéro, qu'ils aient passé ou pas l'examen. J'espère que cela m'a permis aussi de répondre aux questions de Madame Piednoël sur comment nous instruisons l'adéquation : on va se plonger dans la motivation du candidat, dans sa façon de s'exprimer et de se projeter dans Sciences Po, tout en prenant en compte tous les autres éléments du dossier. Ceci pour essayer de questionner ce que l'on aurait fait à l'oral, encore une fois. Parce que dans le dossier on demande quand même au candidat de nous exprimer pourquoi il veut venir à Sciences Po, et pas ailleurs ?

La dernière question d'Alexandre concernant les candidats et les présents, je pense que c'est un sujet qui va être traité plus tard dans notre ordre du jour. Bien entendu, c'est un sujet que nous suivons avec beaucoup d'attention. Nous avons été rassurés par le fait que les candidats internationaux viennent encore plus fortement candidater à Sciences Po, maintenant nous ne savons pas exactement comment ils vont se comporter pour la rentrée, s'ils voudront être là finalement dans nos classes ou pas. Nous suivons de très près ce sujet et nous sommes en lien avec tous les admis pour savoir comment ils envisagent la rentrée 2020. Nous allons tout faire pour les rassurer puisque le travail est en cours autour de comment va se dérouler la rentrée, et surtout le semestre d'automne 2020-2021. Nous allons réunir



toutes les conditions pour pouvoir leur proposer une scolarité en bonne et due forme à partir de la rentrée. Nous imaginons tous les scénarios possibles et imaginables pour que cette scolarité puisse se faire, soit en présentiel, soit à distance, mais en tout cas, dans de bonnes conditions pour tous. Je ne sais pas si j'ai répondu à toutes vos questions.

**Grégoire ÉTRILLARD**

Oui, pour ce qui me concerne. Je voulais remercier Gabriela pour ses explications très claires sur l'oral, cela me paraît beaucoup plus clair qu'au début.

**Manon PIEDNOËL**

Merci pour vos réponses détaillées. Je sais que l'heure tourne, mais je vous propose avant de passer au point suivant de faire une rapide présentation sur l'avancement de la réforme des admissions, que nous aurions dû examiner aujourd'hui, si tous ces événements n'avaient pas eu lieu. Si Madame Durand veut bien nous faire un rapide point d'étape, ce serait très appréciable, je pense, et très utile aux membres du Conseil.

**Bénédicte DURAND**

Très volontiers, je vais aller très vite. Pour dire que parmi les nombreux empêchements que cette crise sanitaire nous a fait assumer, il y a bien entendu celui de poursuivre notre travail autour de la réforme 2021. Vous avez pu mesurer aux réponses aux questions tout le travail que la Direction des admissions a dû faire pour s'adapter à la crise pour la campagne 2020, et tout le travail qu'elle continue de faire, notamment dans le contact aux candidats, qui reste absolument nécessaire.

Effectivement nous avons suspendu nos travaux sur la campagne 2021 depuis maintenant près d'un mois et demi.

Mon point va être très rapide, ce travail ayant été suspendu, pour vous dire simplement aujourd'hui que nous l'avons repris vendredi dernier, pour ne rien vous cacher. Avec l'ensemble des axes qui sont aujourd'hui posés sur la table. Un travail sur le cahier des charges de la future réforme. Un travail technique qui est mené au sein notamment de la Direction des admissions maintenant que le travail pédagogique a été nourri. Un travail mené par ailleurs par l'inspectrice générale Ariane Azéma, qui nous accompagne dans cette campagne autour du dialogue, d'une part avec les académies, et d'autre part avec les autres instituts d'études politiques pour que notre action notamment d'élargissement de notre vivier de lycéens candidats à notre partenariat CEP se fasse de la façon la plus pertinente possible dans le souci d'ouverture et de diversité sociale qui est celui de l'établissement.

Et enfin, un travail plus technique dont on vient de parler, qui est la question de l'organisation d'une nouvelle épreuve dans de nouvelles conditions. Il s'agit là bien entendu de la question de l'oral à distance. Je suis heureuse d'avoir entendu ce Conseil exprimer son attachement à l'oral pour tous, et vous redire que c'était notre objectif initial pour 2020. En effet, les conditions rappelées par Gabriela n'ont pu être réunies dans cette crise extrêmement violente que nous vivons tous. Mais pour autant, nous commençons dès aujourd'hui le travail pour que cet oral à distance pour tous puisse être effectué dans les plus grandes conditions de qualité et d'équité que nous souhaitons pour tous les candidats.

Voilà où nous en sommes, chers membres du CVEF, pour la campagne 2021, le travail reprend. Nous vous proposerons une proposition avant l'été si les conditions de travail se poursuivent comme nous l'espérons. C'est vrai que nous avons beaucoup d'attentes d'une forme de reprise de la routine de notre institution dans le cadre du déconfinement, mais sans l'attendre nous avons déjà redémarré le travail.

Voilà ce que je voulais vous dire aujourd'hui, merci à tous.

**Manon PIEDNOËL**

Merci pour cette présentation. Dans un souci d'avancement du Conseil – puisque l'heure est déjà bien avancée – je vous propose de passer au point suivant, puisque nous reparlerons de la réforme des admissions dans nos prochaines réunions. Si Madame Durand souhaite répondre à vos questions en questions diverses, elle vous y invitera.

Je laisse la parole à nouveau à Madame Durand.

## II. POINT D'INFORMATION SUR LA FIN DU SEMESTRE

### **Bénédicte DURAND**

Ce semestre vous le connaissez aussi bien que moi, et pour certains d'entre vous mieux que moi, parce que vous le vivez dans la poursuite de vos enseignements ou de votre scolarité. Nous sommes en train de finir ce semestre dont on peut dire finalement que nous avons su le sauver, ce qui est déjà une forme d'excellence, au regard de ce que d'autres établissements d'enseignement supérieur ont pu faire. Une forme excellence que je peux aujourd'hui assumer très fièrement, et de façon extrêmement partagée. Nous avons eu des enseignants et des étudiants au rendez-vous, des services sociaux qui ont pu accompagner nos étudiants les plus isolés, les plus fragilisés par la crise de façon extrêmement efficace. Un institut des compétences et de l'innovation qui a été en première ligne de cette aventure du basculement dans l'urgence de l'ensemble de l'institution sur un enseignement à distance, permettant de vous donner des nouvelles plutôt rassurantes de la manière dont les choses se passent. Nous avons pu parler longuement au dernier Conseil du cadre de validation, il va se mettre en place. Effectivement des écoles qui ont adapté, affiné, raffiné ce cadre de validation et qui ont parfaitement répondu à l'accompagnement de chacune de leur communauté étudiante et enseignante. De ce point de vue, là aussi dans une situation d'urgence incroyable qu'a vécue l'ensemble de notre institution, un déroulement qui est stable et serein.

Bien entendu, cela ne veut pas dire que tout va bien absolument partout, cela ne veut pas dire que nous n'avons pas des étudiants pour lesquels nous nous inquiétons. Cela ne veut pas dire que nous n'avons pas des situations difficiles, que nous identifions autant que possible en lien étroit avec chacune des équipes pédagogiques. En tout cas, un semestre que nous allons conduire dans des conditions plus qu'acceptables à son terme.

Voilà ce que je voulais vous dire du déroulement du semestre actuel. Bien entendu, si vous avez des questions, n'hésitez pas.

### **Hugo JEAN**

Bonjour à toutes et à tous, et merci, Madame Durand, pour ce petit point. J'aurais trois questions à vous poser sur des sujets assez précis, et j'espère que vous aurez une réponse à m'apporter.

La première concerne la reprise des stages en présentiel. Les conventions sont de nouveau disponibles pour les stages en télétravail, et nous recevons beaucoup de questions de la part d'étudiants à propos d'une échéance pour la reprise des stages en présentiel. Est-ce que l'on peut comprendre que cette reprise se fera dès le 11 mai, au moment où le déconfinement sera prononcé nationalement, ou va-t-il y avoir encore de nouvelles échéances, et si oui, un calendrier est-il disponible ?

J'ai une seconde question sur le relevé de notes, et notamment sa transcription pour les étudiants internationaux. Nous avons été sollicités par des étudiants des campus de Reims et du Havre sur cette question. Puisqu'on nous a dit que les notes seraient neutralisées ce semestre-là à Sciences Po, notamment je pense pour la sélection en Master, se pose la question pour les étudiants qui voudraient poursuivre leur scolarité hors des murs de Sciences Po et postuler dans d'autres Masters. Dans ce cas, rien ne garantit que les notes ne soient pas prises en compte pour les autres établissements. Du coup, nous émettons une possibilité : serait-il possible qu'il y ait deux relevés de notes ? Un qui serait détaillé pour Sciences Po où apparaîtraient les notes de ce semestre en format neutralisé. Et un autre qui serait simplifié, dans lequel les notes n'apparaîtraient pas. Nous aurions simplement un format « validé, non validé », pour permettre que la non-prise en compte des notes soit aussi effective pour celles et ceux qui veulent poursuivre leur scolarité en dehors de Sciences Po.

Une dernière question qui concerne la certification en Master pour l'anglais, et le passage de l'IELTS. Des adaptations ont déjà été proposées pour les candidats, et c'est très bien. Il reste la question des candidats qui n'étaient pas inscrits à une session avant le début du confinement, et qui du coup ne peuvent pas bénéficier des aménagements proposés par Sciences Po, et notamment le passage de

l'IELTS en format numérique. Dans ce cas, serait-il possible de les inscrire exceptionnellement, de les rattacher à une session déjà existante, y compris s'ils ne s'étaient pas inscrits initialement ? Voilà, je vous remercie.

### **Alexandre URVOIS**

Je rejoins la question d'Hugo Jean par rapport aux stages : quand est-ce que de nouvelles conventions de stage pourront être signées ? Notamment tous ceux qui veulent faire des années de césure commencent à se poser la question de comment ils vont faire l'année prochaine, et si leur projet est remis en cause ou non.

Par rapport aussi à la diplomation des étudiants en cinquième année, est-ce qu'ils seront diplômés cette année ? Il y aura un prolongement de leur statut d'étudiant, mais pour combien de temps ?

Par rapport au parcours civique pouvez-vous nous donner quelques précisions sur ce qui a été aménagé pour les premières années ? Merci.

### **Bénédicte DURAND**

Absolument, je vais y répondre en complicité avec Madame Dubois-Monkachi. D'abord peut-être une réponse de principe : cette crise nous fait – et vous devez sans doute le ressentir avec nous – agir avec beaucoup d'incertitude. C'est-à-dire que nous gérons l'incertitude comme l'ensemble des citoyens français et pour un certain nombre de citoyens partout dans le monde, sans vision de ce qui sera décidé pour nous tous dans nos vies professionnelles et personnelles à quinze jours, un mois et au-delà. Je vous dis cela pour que vous mesuriez à quel point la situation nous oblige à beaucoup d'adaptations et nous place en situation de non-réponse à un certain nombre de questions que vous posez. Pour autant nous essayons de nous adapter aussi vite que possible à chaque fois que des nouvelles sont disponibles.

C'est complètement le cas par exemple dans la gestion des stages, et de tout ce qui concerne le lien à la vie économique, à la vie des entreprises, à la vie des services que nos étudiants sont susceptibles de rejoindre à un moment ou à un autre.

Vous avez la semaine dernière un nouveau cadre de réalisation des stages qui vous a été communiqué. Vous avez vu que la possibilité de faire des stages a été rouverte. Pour autant, le cadre qui est posé aujourd'hui est un cadre de télétravail et nous nous soumettons totalement à la réglementation en vigueur.

Sur la question du présentiel, bien entendu, je n'ai pas aujourd'hui de réponse à vous donner. Pour autant, nous nous situons comme depuis le début de cette crise de façon étroite le plus en lien avec le cadre, qui est celui de l'ensemble des salariés. Ceci pour que nos étudiants en stage, en apprentissage, en césure, puissent être dans des conditions de sécurité sanitaire les plus complètes possible. C'est vraiment notre principal souci, notre principale attention depuis le début de cette crise.

La réponse à la question est assez simple : nous adapterons le cadre aussi souvent qu'il sera nécessaire pour que nos étudiants soient en situation sanitaire la plus complète possible, sans aucun doute de ce point de vue-là. Deuxièmement, la situation la plus ouverte possible à la réalisation de leur expérience professionnelle nécessaire à la bonne poursuite de leur scolarité, et donc à leur diplomation la plus rapide possible.

Sciences Po est entrée dans cette crise en ayant comme philosophie d'être au plus près du besoin des étudiants en termes de poursuite de leur parcours, pour qu'il soit le plus qualitatif possible, et quoiqu'il arrive, dans les plus grandes conditions de sécurité sanitaire possible. C'était notre philosophie pour le semestre de printemps, ce sera notre philosophie pour le semestre d'automne, dont nous aurons assez vite l'occasion de reparler de façon plus complète.

Voilà sur la question des stages, une adaptation au fil de l'eau, au fil des modifications et des règles de déconfinement qui seront celles dans lesquelles nous travaillons.

Sur la question de la diplomation, là aussi les nouvelles sont bonnes. Le directeur a souhaité – et nous l'avons d'ores et déjà dit – que nous puissions prolonger la période de statut de stagiaire pour l'ensemble des étudiants de Sciences Po de dernière année qui le souhaiteraient jusqu'au terme de l'année civile 2020, qu'ils soient ou non diplômés dès cette année. Nous n'allons pas prendre de retard sur la

diplômation des étudiants de M2, nous allons les diplômés dès que possible, dès que le semestre sera clos. Pour autant, pour ceux notamment qui auraient des difficultés d'entrer dans l'emploi, nous leur proposerons de prolonger leur scolarité jusqu'au moins la fin de l'année 2020. C'est une mesure de réponse à la crise économique qui se profile, et aux difficultés éventuelles que certains de nos diplômés auraient pour s'insérer de façon rapide.

Sur le parcours civique, la doyenne du collège universitaire a rencontré les organisations étudiantes à la fin de la semaine dernière, si je ne me trompe pas. Ceci pour annoncer un cadre de réalisation de l'expérience civique et de l'expérience d'engagement qui se caractérise par deux mots : flexibilité et allègement. Cette période de crise nous a fait mesurer à quel point à la fois les étudiants du collège universitaire avaient su s'engager y compris parfois très directement et sur tous les campus dans leurs lieux de vie, pour participer à la réponse à la crise sanitaire. Il y a eu une forme de mobilisation de la communauté étudiante assez exceptionnelle qui s'est inscrite en marge du parcours civique, notamment au titre d'actions bénévoles dont je salue la qualité sans que d'ailleurs cela ne m'étonne vraiment. Nous avons eu une énergie incroyable d'engagement de la communauté de Sciences Po, qui a pris appui sur les questions et sur les exigences que cette crise posait à tous. Cela, c'est le premier point. Le deuxième point : nous avons évidemment collectivement réalisé à quel point il était compliqué et difficile pour les étudiants à la fois de réaliser leur stage de première année dans des conditions incertaines et d'assumer la fin du parcours libre de deuxième année dans cette situation de crise aiguë.

Il a été pris la décision hier d'alléger les exigences du parcours civique et d'assouplir totalement les conditions de sa réalisation à la fois en termes de validation, en termes de process et de calendrier. L'idée est vraiment de permettre aux étudiants du collège universitaire de pouvoir valoriser tous les engagements qu'ils ont eus au titre du parcours civique, et par ailleurs de leur permettre de réaliser dans un format allégé le parcours civique qu'ils auraient souhaité dans le champ qu'ils avaient choisi. Qu'ils puissent le réaliser dans un calendrier très assoupli, et dans un cadre horaire très allégé. Il nous a semblé encore une fois que de garder en tête l'esprit du parcours civique, c'était précisément s'adapter au plus à l'engagement étudiant, qui encore une fois s'est renforcé à l'occasion de cette crise.

Je laisse Madame Dubois-Monkachi vous répondre sur la question des notes.

### **Myriam DUBOIS-MONKACHI**

Merci beaucoup Bénédicte, bonjour à toutes et tous. Sur la question des notes, la neutralisation des notes ne veut pas dire l'effacement des notes, et celles-ci demeurent bien entendu dans le système informatique. Je vous rappelle que cette année particulière est aussi particulière pour nos équipes, notamment pour celles qui gèrent la scolarité, puisque nous sommes en train d'effectuer ce que nous appelons la migration technologique de notre outil, ce qui est une vraie gageure dans ce contexte-là. Mais les notes continuent d'exister et il y aura la possibilité pour les étudiants d'avoir accès à ces éléments qualitatifs qui sont une mesure de l'apprentissage et qui sont pour l'institution très importants. Ceci à partir des bordereaux qui sont remplis par les enseignants, et auxquels nous avons demandé précisément cette année d'être très prolixes dans les commentaires, et d'indiquer les notes.

Deuxième élément, c'est comme vous le savez une situation de crise qui n'est pas limitée à notre pays ni à notre institution. Dans le monde entier, cette question de l'existence des notes se posera, et je pense qu'il y aura beaucoup de bienveillance sur le regard des dossiers de nos étudiants, qui encore une fois ne seront pas dépourvus de ces éléments sommatifs qui sont importants nous le reconnaissons. C'est pour ces raisons que nous avons fait cet effort, sachant que le système ne sera pas en mesure de gérer parallèlement deux relevés de notes, techniquement ce n'est pas possible.

Concernant la validation d'un niveau d'anglais, le British Council qui est l'opérateur de ce test a mis en place un nouveau test « linguaskill » est ouvert à tous les étudiants qui n'ont pas pu bénéficier du test précédent avant le confinement. Que ce soit des élèves qui partiront en troisième année, ou des élèves qui doivent être certifiés pour valider leur diplôme. Une information doit partir aujourd'hui de la part du département des langues en direction des étudiants. Il y aura deux grandes périodes pendant lesquelles les étudiants pourront librement, parce que c'est un test qui se fait à partir de chez soi, avec des consignes

bien précises qui seront envoyées aux étudiants : soit entre le 1<sup>er</sup> mai et le 9 juillet, soit entre le 15 août et le 15 septembre.

Tous ces éléments d'information seront bien sûr communiqués aux étudiants.

Je voulais terminer mon intervention en vous disant que nous sommes bien conscients de l'éclatement de la scolarité qui a lieu depuis le confinement. Je sais que c'est un mot qui vous fait un peu bondir, mais moi j'y tiens beaucoup et je lui mets un B majuscule : la Bienveillance que l'établissement a mise en place est bien réelle. Elle existait auparavant, elle sera maintenant accompagnée par l'assiduité positive que nous avons mise en place, et qui permet aux équipes pédagogiques – cela je pense qu'il faut le dire et le reconnaître – de suivre de manière encore plus individualisée les situations des étudiants. Comme vous le savez, je ne peux pas repositionner le cadre de validation, mais tout est mis en place pour que la réussite de nos étudiants soit au rendez-vous. Y compris le nombre de rattrapages, y compris au sein des jurys, qui sont des moments de regard très personnalisés, pour accompagner nos étudiants vers une réussite encore plus ardue dans un contexte si particulier. Je vous remercie.

### **Guillaume FARDE**

Une question extrêmement brève : fin de semestre veut aussi dire « cérémonie de remise des diplômes ». J'ai été interpellé par nombre de mes étudiants qui comprennent parfaitement que la cérémonie de remise des diplômes ne puisse avoir lieu cette fin de semestre, pour des raisons sanitaires évidentes. Est-il envisagé de la reprogrammer, notamment à l'automne ?

### **Aurélien FROISSART**

Oui, bonjour, tout le monde. Je voulais juste rebondir sur ce que vous avez dit, Madame Durand, par rapport au parcours civique. Vous aviez parlé d'un allègement des exigences de celui-ci, qui a été décidé hier. Pouvez-vous nous dire concrètement en quoi il va consister, et à quel moment vous allez communiquer autour de lui, et auprès de qui exactement, et quand ? Merci beaucoup.

### **Bénédicte DURAND**

Deux réponses brèves à ces questions. Sur la question de la cérémonie de remise des diplômes, nous y travaillons. Nous travaillons là aussi autant que possible à faire vivre cet événement dont nous savons à quel point il est important pour nos diplômés. Aujourd'hui nous n'avons pas le scénario qui nous permet d'annoncer le report de cette cérémonie. Il est évident que la question du déconfinement en France et la stratégie de réengagement de la vie sociale en présentiel sera un cadre de travail pour nous, qui aujourd'hui n'est pas suffisamment posé pour que nous y voyions totalement clair. En sachant par ailleurs que diplômer à Sciences Po, c'est diplômer une communauté très largement internationale. Au fond, nous n'avons pas seulement la question du cadre français de déconfinement, nous avons aussi évidemment la question de la compréhension de notre possibilité de rassembler l'ensemble de la communauté de Sciences Po à l'occasion d'un événement festif. Encore une fois, que nous souhaitons organiser, mais sur lequel il est aujourd'hui extrêmement difficile d'avancer. Nous y travaillons et dès que nous avons un projet qui nous paraît possible de mettre en œuvre, nous serons évidemment heureux de revenir vous en parler.

Je ne vais pas faire la présentation du nouveau projet d'allègement sur le parcours civique, parce que je crois savoir que quelques derniers points se calent. Peut-être que Monsieur Thubert pourra préciser ce principe.

Quelques points se calent encore aujourd'hui entre les différents opérateurs de ce parcours civique que sont à la fois le collège, la Direction de la vie étudiante et le campus, et le service Sciences Po carrières. Nous sommes en train de caler le modèle de réalisation de ce parcours civique réaménagé. Nous sommes à quelques jours de communication de ce plan de simplification, d'allègement et de flexibilité de ce parcours civique.

### **Sébastien THUBERT**

Bonjour à tous. Très rapidement, l'idée principale est de transformer ce stage qui était à l'origine de 140 heures à temps plein en présentiel, de quatre à six semaines. En tout cas, de rester dans l'esprit d'offrir la possibilité aux étudiants de première année de vivre une expérience d'engagement. La crise montre aussi la capacité des nombreuses organisations qui agissaient dans le domaine de la solidarité, etc., d'avoir sur mettre en place très rapidement ces dispositifs même à distance, qui viennent en soutien. L'idée est de proposer une expérience qui sera à distance dans un premier temps sur un format très adapté et très rénové. C'est un peu de se dire : mobilisons-nous sur un temps raisonnable. L'action à distance est un peu plus complexe et on ne peut pas se concentrer sur des jours comme en présentiel. Du coup, c'est d'inciter les étudiants à s'engager au moins une vingtaine d'heures d'ici la rentrée. Soit s'ils le souhaitent autour d'une semaine de mobilisation que nous sommes en train de mettre en place avec des plateformes de mobilisation. Soit quasiment dès aujourd'hui à leur rythme, parce qu'ils sont souvent engagés dans du soutien scolaire, dans l'appel à des personnes isolées en situation de fragilité, etc. Ce sont des actions qui les mobilisent vingt à trente minutes par jour, qu'ils vont distiller au fil du temps. Un cadre sera présenté, mais c'est bien cette idée-là, de proposer une action sur une vingtaine d'heures. Il y aura après la note de réflexion comme habituellement qui sera à remettre, et qui sera le reflet et le regard des étudiants sur cette expérience atypique d'engagement qui sera intéressante à mettre en regard avec l'expérience de deuxième année, qui sera le projet civique libre, qui est plus sur le long terme.

### **Manon PIEDNOËL**

Merci pour ces précisions. Je vous propose de passer au point suivant, et je laisse la parole à Madame Cabiddu pour nous faire cette présentation.

## **III. POINT D'INFORMATION SUR L'AIDE SOCIALE ET LA SANTE**

### **Francesca CABIDDU**

Bonjour à tous. Je vous propose aujourd'hui de vous présenter un point d'étape des actions que nous avons entreprises pour accompagner les étudiants en matière de santé et dans le domaine de l'aide sociale. Tout comme les autres Directions de Sciences Po, la Direction de l'accueil et de l'accompagnement est fortement mobilisée depuis le début de la crise pour assurer la continuité de tous ses services. Nous savons en effet que dans le contexte actuel qu'il est encore plus primordial d'assurer un suivi auprès des étudiants, et notamment de ceux qui sont en situation d'isolement, et de répondre à toutes leurs questions. Ces questions peuvent être de différentes natures, elles sont d'ordre sanitaire ou encore d'ordre administratif et financier.

Je vais vous donner quelques détails sur chacun de ces axes de besoins.

Concernant la santé, il est important d'abord de souligner que l'ensemble du dispositif d'accompagnement sanitaire a été maintenu, voire renforcé. Depuis le confinement les équipes du pôle santé à Paris et en région ont maintenu l'activité de consultation. Simplement, elles ont lieu à distance sous la forme de téléconsultations. Tout au long de cette période, les équipes médicales sont particulièrement attentives à toutes les remontées du terrain, et prennent le relais pour les étudiants ayant besoin d'un soutien psychologique, notamment en raison du confinement.

En effet, le confinement et toutes les mesures adoptées par le gouvernement pour limiter la propagation du virus sont venus bousculer nos habitudes, sollicitent notre capacité d'adaptation et peuvent déclencher des situations d'inquiétude et de stress.

D'autres étudiants consultent pour des problèmes médicaux « classiques ». Certains étudiants doivent maintenir les soins qui leur sont régulièrement dispensés, et d'autres encore doivent poursuivre les entretiens avec un psychologue ou un psychiatre. Comme je l'indiquais, une attention particulière est assurée aux étudiants en situation d'isolement, mais également aux étudiants internationaux qui sont restés en France, ainsi qu'aux étudiants en situation de handicap. Nous avons fait le choix aussi de maintenir nos ateliers « bien-être » qui avaient lieu dans la majorité des campus. Simplement depuis le

23 mars, ils ont lieu depuis la plateforme Zoom. Par ailleurs, nos enseignants enregistrent également des capsules avec des activités pour se ressourcer qui sont mises en ligne soit sur la page consacrée à la vie étudiante pendant le confinement, soit sur la page Facebook qui a été ouverte par la Direction de la vie des campus et de l'engagement.

Le bilan à date est de 724 consultations assurées depuis le 23 mars, tous campus confondus. 409 concernent les campus parisiens, et 315 l'ensemble des autres campus. Les ateliers « bien-être » sont également très suivis, puisque 135 étudiants y ont participé jusque-là.

Concernant l'axe de l'accompagnement social et administratif, il me semble important de rappeler que Sciences Po dispose d'une politique d'aide sociale complète et innovante, qui a permis de prendre en charge une très grande diversité de situations. D'ailleurs tous ces dispositifs d'aide sociale auront été largement sollicités durant cette période de crise. Il me semble important aussi de préciser que toutes les bourses de scolarité et toutes les aides financières sont bien évidemment versées selon le calendrier habituel.

Actuellement nos équipes examinent toutes les demandes d'aide financière consécutives à la crise sanitaire, et aussi toutes les demandes d'accompagnement administratif. Les entretiens d'aide sociale se sont multipliés, ils ont lieu par téléphone, mais aussi via Zoom. À ce jour, ce sont 159 étudiants qui sont concernés par l'attribution d'une aide financière d'urgence. Le montant global de ces aides pour répondre aux difficultés temporaires est estimé à près de 70 k€.

Ces demandes sont très diverses, j'ai identifié trois grandes catégories. Pour de nombreux étudiants, elles vont jusqu'à la prise en charge d'une partie des frais engagés dans le cadre d'un retour d'expatriation précipité. Je fais référence notamment aux étudiants qui étaient en stage ou en séjour d'études à l'international. Il s'agit principalement des étudiants de troisième année. À titre d'exemple, nous avons contribué à l'achat des billets d'avion en urgence pour des retours anticipés. Nous avons aussi contribué aux frais générés par ces retours de l'international. Souvent les étudiants avaient laissé des affaires sur place, et il y a eu des périodes très courtes de double loyer, tout cela a été pris en charge. Les aides visent également à soutenir les étudiants qui ont perdu ou qui ont dû suspendre leur job étudiant ou leur stage pendant les mois de mars et avril. Ces stages et jobs permettaient de contribuer aux frais de vie, et tout naturellement nous avons pris le relais pour ces situations.

D'autres étudiants, mais en moindre mesure, sont concernés par un besoin d'outils informatiques. Nous avons financé l'achat d'un ordinateur pour certains étudiants, et participé à l'achat des clés 4G pour un suivi plus aisé des cours à distance.

Vous serez sûrement intéressés de connaître le profil des étudiants qui ont bénéficié d'une aide :

- 26 % d'entre eux sont des étudiants en Master ;
- 74 % sont des étudiants du collège universitaire. Pour la grande majorité, ce sont des étudiants de troisième année qui ont été rapatriés ;
- 62 % sont français ;
- 38 % sont internationaux ;
- 35 % sont des étudiants boursiers du CROUS.

Le soutien financier peut aussi prendre d'autres formes, et nous avons souhaité répondre favorablement à la demande de plus de 120 familles en accordant un report ou un étalement de l'échéance de paiement des droits de scolarité du mois d'avril. Ce sont plus de 220 k€ de droits de scolarité qui ont été reportés selon un calendrier adapté aux besoins des étudiants et de leurs familles.

Par ailleurs, les changements de situation consécutifs à la crise économique et pouvant impacter les montants de scolarité sont en cours d'examen par l'accueil administratif. Cela concerne pour l'instant 29 familles. Sur ce point je n'ai pas d'éléments financiers à vous fournir, puisque les demandes sont à l'étude.

Bien sûr, au-delà des demandes d'aides financières nous sommes très attentifs à répondre à toutes les sollicitations et sommes intervenus par différents biais pour aider les étudiants. Nous les aidons par exemple dans leurs démarches de remboursement de frais médicaux. Certains sont aussi aidés dans leur démarche d'obtention du remboursement du billet d'avion par la compagnie aérienne lorsque cela est

possible. Nous intervenons aussi auprès des propriétaires pour une suspension des charges ou des loyers. Concernant cette aide qui est plutôt d'ordre administratif, ce sont 41 étudiants qui sont concernés.

Toujours dans le cadre de cet accompagnement administratif, il me semble important de rappeler que les équipes travaillent en lien étroit avec les assistantes sociales du CROUS en orientant certains étudiants vers elles. En effet, dans certaines situations il est possible par exemple de réévaluer l'échelon de bourses au CROUS, et parfois les assistantes peuvent compléter l'aide accordée par Sciences Po.

L'objectif de cette présentation n'est pas de présenter l'ensemble des dispositifs existants externes à Sciences Po, mais il me semble important de rappeler que l'État a considérablement renforcé les dispositifs d'aide d'urgence du CROUS. Ces aides sont attribuées à tous les étudiants en difficulté, quels que soient leur statut et leur nationalité. Les non-boursiers sont concernés, ainsi que les internationaux hors espace économique européen. La limite d'âge pour demander une aide a été portée à 35 ans.

Pour conclure, j'espère que ces éléments permettent de mesurer l'étendue des efforts que l'institution et ses équipes ont mis en œuvre depuis le début de la crise en matière d'accompagnement sanitaire et social. Au total ce sont plus de 1 000 étudiants et leurs familles qui ont été accompagnés en moins de deux mois.

Je vous remercie pour votre attention, et je suis à votre disposition si vous avez des questions.

### **Hugo JEAN**

J'aurais quelques remarques à faire, puisqu'évidemment pour l'UNEF l'aide sociale et la santé sont des problématiques très importantes. D'ailleurs, nous avons fait remonter à l'administration, à certains d'entre vous en tous cas, des propositions et des problématiques la semaine dernière à ce sujet.

Tout ce travail avait démarré après un recensement auprès des étudiants. Nous avons mis en place un questionnaire pour faire l'état autour des difficultés et autres problématiques.

Nous avons ciblé trois problématiques qui sont un peu diverses de celles que vous citez. C'est bien, cela va un peu compléter.

La première c'est autour du paiement des frais d'inscription, la suivante est autour de l'achat de produits de première nécessité. La dernière autour de l'achat de matériel informatique ou de frais liés à Internet. Concernant le paiement des frais d'inscription, la problématique concerne surtout les étudiants extracommunautaires qui, comme vous le savez, paient le montant maximal, quel que soit leur niveau de revenus. Nous pensons à ce sujet qu'il serait pertinent d'élargir les critères de saisine de la Commission de suivi social, qui sont actuellement très restreints pour les étudiants extracommunautaires. D'une manière générale, nous pensons qu'il serait utile aussi d'augmenter le budget de cette Commission pour faire face aux demandes notamment pour les dossiers les plus difficiles, que l'accueil administratif à notre sens, ne sera pas en mesure de gérer totalement. À titre d'exemple, nous avons 71 % des étudiants qui paient actuellement des frais d'inscription, qui craignent d'avoir des difficultés à les payer l'an prochain. Cela me semble être un problème assez conséquent. Autre point qui concerne l'aide ponctuelle dont vous parliez.

Plus précisément pour celle de Sciences Po où nous avons un pouvoir d'action un peu plus grand que celle du CROUS : elle pourrait aider à résoudre les difficultés liées à l'achat de produit de première nécessité et de matériel informatique. Nous proposons pour cela d'assouplir les conditions de versement pour toucher cette aide. Pour toucher à la fois un public plus nombreux qu'actuellement, mais aussi d'une manière générale, augmenter le budget de l'aide pour permettre de financer toujours sur présentation de justificatifs, les dépenses supplémentaires liées à la crise. Nous nous basons notamment sur ce qui a été mis en place par l'Université Panthéon-Sorbonne, et qui rencontre un franc succès auprès de la communauté étudiante.

Pour augmenter ces budgets, nous faisons la proposition d'utiliser les fonds de la CVEC, qui actuellement sont utilisés de manière partielle, puisque la vie étudiante de campus est quelque peu à l'arrêt. En dépit des actions qui ont été mises à distance, je pense que cela nécessite moins de budgets que d'ordinaire.

Pour terminer, juste un dernier point : beaucoup d'étudiants font état d'un manque de connaissance et de communication autour de ces aides. Par exemple dans notre sondage il ressort que 54 % d'entre eux



ne connaissent aucune des aides ponctuelles existantes, que ce soit celles du CROUS ou de Sciences Po. 92 % aimeraient une communication plus détaillée. Des universités par exemple ont envoyé des SMS à toute la communauté étudiante pour faire un point sur les difficultés qu'ils pouvaient rencontrer, et pour avoir un état des lieux précis. Est-ce que ce genre de dispositif pourrait être mis en place à Sciences Po ? Je vous remercie.

### **Alexandre URVOIS**

Je vais compléter la question d'Hugo, mais d'abord est-ce qu'il est prévu d'avoir un accompagnement renforcé aussi pendant l'été ? On sait que la scolarité va se terminer, et beaucoup d'étudiants ne vont plus avoir leur rythme de vie habituel avec les cours, etc. C'est aussi une période où ils peuvent avoir besoin d'être suivis psychologiquement et au niveau de la santé.

Le deuxième point porte sur les frais de scolarité l'année prochaine. Nous savons que beaucoup d'étudiants travaillent l'été pour financer leurs études, que ce soit le loyer ou les frais de scolarité. Au vu de la situation actuelle, beaucoup d'étudiants ne pourront pas travailler cet été. Qu'est-ce qui est prévu par Sciences Po pour y faire face ? Est-ce que l'on pourrait mettre un échelonnement des frais de scolarité plus étalé ? Qu'est-ce qui peut être mis en place par Sciences Po pour répondre à ces difficultés étudiantes à venir l'année prochaine ?

### **Aurélien FROISSART**

C'était aussi pour rejoindre Hugo : est-ce que la communication pourrait être augmentée auprès de la communauté étudiante par rapport à toutes ces aides qui sont mises en place ? Il nous semble aussi à Solidaire, que c'est un des problèmes principaux auquel nous sommes confrontés actuellement. Merci de votre réponse.

### **Francesca CABIDDU**

Merci beaucoup pour ces questions.

Concernant l'augmentation du budget de l'aide sociale : pour l'heure, nous sommes en mesure de répondre favorablement à tout étudiant rencontrant des difficultés. Il est donc trop tôt pour envisager une augmentation du budget. Si toutefois cela devait s'avérer nécessaire, bien sûr que la piste de réaffecter certaines ressources de la CVEC non encore utilisées est pertinente et pourra être explorée. Je précise simplement qu'une partie du budget de la CVEC finance déjà l'aide sociale, ainsi que toutes les actions de santé, notamment celles qui ont lieu dans les campus.

Concernant la question relative à l'élargissement du champ de perception de l'aide ponctuelle d'urgence, je pense que vous faites référence à l'initiative de l'Université Panthéon-Sorbonne. Je rappelle que notre modèle est très complet et que les autres universités n'ont pas les mêmes dispositifs d'aide. La politique d'aide sociale à Sciences Po mobilise chaque année plus de 11 M€. Nos boursiers du CROUS perçoivent une aide complémentaire de 75 %, qui est maintenue en ce moment, bien évidemment. Nos boursiers européens reçoivent l'équivalent de la bourse du CROUS, plus le complément Sciences Po, ces deux catégories de boursiers sont exonérées du droit de scolarité.

Nos programmes d'accompagnement des droits de scolarité, que ce soit la Commission de suivi social ou le dispositif des changements de situation, mobilisent près de 700 k€ par an. Nous avons une politique qui est capable de couvrir une grande diversité de situations.

Je rappelle également que tous nos étudiants qui ne paient pas de droits de scolarité et qui ne sont pas boursiers reçoivent chaque année une aide forfaitaire annuelle de 400 euros.

Dans ce contexte, notre choix a été d'étudier les situations individuelles pour ajuster l'aide au plus près de la réalité des besoins de chaque étudiant. Les problématiques d'achat d'ordinateurs, les problématiques d'achats de première nécessité sont toutes prises en considération.

Je ne l'ai pas précisé pendant la présentation, mais les aides financières d'urgence, accordées par Sciences Po pour répondre à la crise, vont de 150 euros à 1 500 euros, et l'aide moyenne se situe autour de 400 euros. Encore une fois, nous répondons aux étudiants en tenant compte de la réalité de la situation.

Concernant le budget de la Commission de suivi social, il est bien évident que c'est le rôle de la Commission de suivi social de prendre en considération toutes les situations qui sont consécutives à la crise. C'est le rôle aussi de l'accueil administratif via le dispositif des changements de situation.

Aujourd'hui la Commission de suivi social n'a pas encore utilisé intégralement son budget. Il reste encore une Commission pour 2019/2020, et je vous propose de refaire un point après cette Commission pour déterminer les éventuels besoins budgétaires.

Pour ce qui est de la Communication : nous avons déjà envoyé deux communications en collaboration avec la Direction de la vie des campus et de l'engagement. Nous pouvons bien entendu continuer de communiquer, et de manière plus ciblée, sur les dispositifs d'aide présents à Sciences Po, et sur les programmes d'aide externes, mis en place à Paris et en région.

Concernant les paiements de droit de scolarité, comme je l'ai indiqué, nous nous adaptons aux demandes des familles et des étudiants qui se trouvent à l'international. Les échéanciers sont revus et adaptés en fonction des besoins de chaque famille. Aujourd'hui l'accueil administratif est tout à fait en mesure de prendre en compte les difficultés financières des étudiants internationaux. Il n'est pas forcément nécessaire de passer par la Commission de suivi social. Bien entendu, un échéancier étalé et adapté aux besoins des étudiants pourra continuer d'être proposé lors de la prochaine rentrée. Nous le faisons déjà pour 2019/2020 et nous saurons nous adapter lors de la prochaine campagne d'inscriptions.

En ce qui concerne, l'accompagnement sanitaire pendant l'été : la réponse est oui, les médecins sont présents jusqu'à fin juillet, l'accompagnement se poursuit jusqu'à cette date.

Je pense avoir répondu à l'ensemble de vos questions.

#### **IV. POINT D'INFORMATION SUR LA RENTREE 2020-2021**

##### **Delphine GROUES**

Bonjour à toutes et tous. Du fait que notre directrice a dû nous quitter, et du temps que nous aimerions consacrer à ce point, peut-être pourrions-nous faire un point plus étayé lors d'une prochaine rencontre.

Juste pour vous tenir au courant de l'avancée de notre réflexion et de notre méthodologie de travail : nous travaillons actuellement avec l'ensemble de nos programmes à différents scénarii par rapport à l'organisation de la rentrée, du déroulement des cours pour le semestre d'automne 2020. Ceci en prenant en compte une diversité de contraintes très fortes, ainsi que des inconnues, notamment par rapport aux étudiants internationaux et de leur possibilité de venir nous rejoindre en temps et en heure. Également des inconnues qui dépendent plutôt de directives qui viendraient de notre gouvernement par rapport à ce déconfinement. Nous nous orientons vers des scénarii qui combinent le virtuel et le présentiel, au cas où on puisse avoir des campus ouverts en septembre. Nous travaillons avec les écoles justement à identifier la proportion d'étudiants internationaux qui seraient directement impactés, ou à voir les spécificités de leur population étudiante pour apporter une réponse la plus précise possible.

Également pouvoir préparer nos enseignants à un semestre pédagogique qui aura certainement des spécificités et ne sera pas le même que celui de l'année dernière. Nous travaillons en consultation avec nos écoles, nos programmes de formation, le collège universitaire, nos enseignants et nos chercheurs.

Nous reviendrons vers vous dès que des pistes seront éclaircies, et avec des propositions pour que nous puissions en discuter avec vous, élus et étudiants.

Je vous remercie.

##### **Manon PIEDNOËL**

Merci pour cette présentation. Si certaines personnes ont des questions précises à poser, faites-moi signe. J'ai l'impression qu'il n'y a pas de question. Effectivement, ce sera une bonne chose de pouvoir en reparler plus en détail. Nous sommes tous très intéressés de savoir ce qui va se passer.

**Delphine GROUES**

Nous pouvons vous assurer de notre engagement total pour vous préparer une rentrée dans les meilleures conditions possible, un enseignement redéployé et adapté aux contraintes qui nous seront imposées.

**Manon PIEDNOËL**

Parfait, merci. J'imagine qu'il y aura aussi des contraintes sanitaires qui seront posées, dont vous n'avez peut-être pas encore connaissance.

**Delphine GROUES**

Nous sommes en train d'établir des projets en fonction des contraintes telles que nous les avons aujourd'hui, et que nous pouvons peut-être un peu anticiper. Nous élaborerons aussi un plan qui pourra être réactif si d'autres contraintes s'imposent à nous ou au contraire sont levées, soit pendant le semestre, soit juste avant. Nous essayons d'avoir un projet d'une grande flexibilité, mais extrêmement solide pour proposer un semestre que nous aurons préparé de A à Z avec anticipation, pour qu'il puisse se modeler à différentes contraintes et assurer la meilleure expérience pédagogique aux enseignants et étudiants.

**Pauline BENSOUSSAN**

Nous envisageons éventuellement la possibilité de faire un groupe de travail pendant cette période. Cela pourrait être un des thèmes qui permettrait d'échanger avec vous en amont.

**Manon PIEDNOËL**

Effectivement cela me semble une excellente idée. Cela nous permettrait d'échanger plus en détail sur des sujets qui sont parfois un peu techniques. S'il est possible d'organiser un groupe de travail, je ne doute pas que beaucoup des membres de ce Conseil seront intéressés à y participer.

**Delphine GROUES**

Sachez aussi que nous sommes à un moment de retour d'expérience sur le semestre tel qu'il s'est déroulé, avec des retours d'enseignants que nous allons compiler. Nous allons également solliciter les étudiants, cela nous intéresse énormément d'avoir votre avis sur les différents formats, les différents outils, l'accompagnement. Cela nous aidera pour construire le semestre qui vient.

Un élément nous a particulièrement intéressés : nous avons eu des retours des équipes notamment de la bibliothèque, de la DRIS, et de Sciences Po carrières, qui nous ont fait part du fait que leurs ateliers via Zoom avaient reçu beaucoup plus d'inscrits que lorsqu'ils étaient proposés en présentiel. Nous avons aussi des tendances qui sont très intéressantes parce que certains de nos services disent que le succès est finalement plus fort lorsqu'ils le proposent en virtuel qu'en présentiel. Nous allons en tirer les conclusions et vous proposer différents éléments par rapport à cela.

**Manon PIEDNOËL**

Parfait. Dans ce cas, j'espère que nous pourrons avoir un groupe de travail sur la question.

**Delphine GROUES**

Avec grand plaisir et le plus grand intérêt.

**Manon PIEDNOËL**

Nous serons, je pense, au rendez-vous. Cela nous permettra aussi d'écouter, je pense, ce conseil qui est déjà long.

## V. ÉCHANGE D'INFORMATIONS SUR DES QUESTIONS DIVERSES

### **Manon PIEDNOËL**

Je vous propose de passer aux questions diverses, si quelqu'un souhaite porter un sujet à la discussion. J'ai l'impression que ce n'est pas le cas.

Dans ce cas, il me semble que ce Conseil est terminé. J'espère que nous nous reverrons – ne serait-ce qu'en virtuel – pour pouvoir échanger à nouveau sur ces questions et notamment sur la rentrée prochaine, puisque nous aurons ce groupe de travail qui sera très appréciable. Nous nous reverrons le mois prochain pour parler de la réforme des admissions.

Merci à tous.

*Manon PIEDNOËL lève la séance à 10 heures 46.*